

Siège Social

130 bis rue de Belfort – CS 40939
25021 BESANCON Cedex
Tél : 03 81 65 52 52
Fax : 03 81 65 52 78

Antenne Belfortaine

JONXION 1
La Tour
1 Avenue de la Gare TGV
90400 MEROUX-MOVAL
Tél : 03 84 46 61 50
Fax : 03 84 22 28 08

N. réf : LM-LL/2020-161

Affaire suivie par
Lysiane MOINAT

Monsieur le Maire
MAIRIE

Place de la Mairie
90850 ESSERT

Meroux-Moval, le 21 décembre 2020

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu le dossier concernant le projet de modification simplifiée et le projet de modification du PLU de votre commune.

Vous trouverez ci-dessous nos remarques.

Modification n°1 :

Nous approuvons l'ensemble des modifications projetées. La modification du STECAL permettra à l'activité de pension équestre de se développer. Cette possibilité correspond à une demande importante sur le secteur, de la part de particuliers possédant des chevaux.

Modification simplifiée n°1 :

La modification simplifiée porte sur le reclassement de la zone 1AU "le Grelot" en zone 2AU. Cette modification permettra une exploitation agricole sur un plus long terme. Nous y sommes favorables.

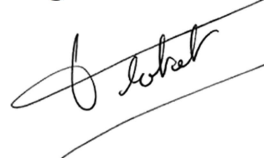
A la page 19 de la notice explicative, il est écrit que le secteur "le grelot" est considéré comme une zone d'agriculture dégradée. Quel diagnostic vous permet de préciser cet élément ? Que signifie "une zone d'agriculture dégradée" ?

Nous ne comprenons pas ce qualificatif. Cette parcelle est exploitée dans le cadre d'une activité agricole professionnelle. Il s'agit d'une prairie présentant un cortège floristique intéressant. La parcelle est certes peu productive, mais le foin qui y est récolté possède une valeur fourragère très intéressante.

Par ailleurs, la grande taille de l'îlot et sa proximité avec le site d'activité de l'exploitant font que cette parcelle est très intéressante à exploiter.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le 1^{er} Vice-Président Délégué de la
Chambre Interdépartementale
d'Agriculture 25-90,**



Georges FLOTAT